

**La Société pour la prévention de la cruauté
envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

**États financiers
au 31 décembre 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 17



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
La Société pour la prévention de la cruauté
envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal
Le 30 mars 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Dons et autres contributions (note 3)	3 477 068	3 385 279
Campagnes de souscription (note 3)	939 863	1 052 072
Legs	2 508 959	2 201 282
Produits d'opérations	3 005 009	2 761 022
Produits nets de placements non affectés	50 921	60 197
	<u>9 981 820</u>	<u>9 459 852</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	5 901 569	5 627 728
Coûts d'opérations	1 495 988	1 525 181
Publications, promotions et dépenses de collectes de fonds	168 112	158 025
Coûts des campagnes de souscription et frais de legs	654 418	704 354
Honoraires professionnels	177 463	128 731
Intérêts et frais bancaires	128 506	118 949
Intérêts sur la dette à long terme	13 362	22 962
Amortissement des immobilisations corporelles	125 859	136 447
Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	5 486	5 486
	<u>8 670 763</u>	<u>8 427 863</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>1 311 057</u>	<u>1 031 989</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	7 871 896	6 839 907
Excédent des produits par rapport aux charges	1 311 057	1 031 989
Solde à la fin	<u>9 182 953</u>	<u>7 871 896</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 311 057	1 031 989
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur de placements	(1 254)	(47 401)
Dons en actions	(24 186)	(110 341)
Gain sur la cession du terrain détenu aux fins de revente		(140 000)
Amortissement des immobilisations corporelles	125 859	136 447
Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	5 486	5 486
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles	(1 392)	(1 392)
	<u>1 415 570</u>	<u>874 788</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	(573 911)	324 380
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>841 659</u>	<u>1 199 168</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(137 898)	(70 003)
Produit de la cession du terrain détenu aux fins de revente		140 000
Placements		(1 000 071)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(137 898)</u>	<u>(930 074)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(198 000)	(198 000)
Augmentation nette de l'encaisse	505 761	71 094
Encaisse au début	<u>4 029 420</u>	<u>3 958 326</u>
Encaisse à la fin	<u><u>4 535 181</u></u>	<u><u>4 029 420</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)
Situation financière
 au 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	4 535 181	4 029 420
Dépôts à terme	500 000	
Comptes clients, legs à recevoir et autres créances (note 5)	1 089 741	507 799
Stocks	32 690	57 679
Frais payés d'avance	146 336	69 019
Véhicule détenu aux fins de revente	6 000	
	<u>6 309 948</u>	<u>4 663 917</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	3 187 579	3 175 540
Placements (note 7)	790 658	1 265 218
Placements restreints (note 8)	875 269	937 321
	<u>11 163 454</u>	<u>10 041 996</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	918 853	858 494
Apport reporté afférent au véhicule détenu aux fins de revente	6 000	
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	158 040	198 000
	<u>1 082 893</u>	<u>1 056 494</u>
Long terme		
Dette à long terme (note 11)		152 554
Apports reportés liés à des placements restreints (note 8)	875 269	937 321
Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 12)	22 339	23 731
	<u>1 980 501</u>	<u>2 170 100</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>9 182 953</u>	<u>7 871 896</u>
	<u>11 163 454</u>	<u>10 041 996</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


 Administrateur


 Administrateur

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué le 5 avril 1869 en vertu de la Loi 32 Victoria, chapitre 81, modifiée par le chapitre 97, Élisabeth II 10-11, le 6 juin 1962 et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La mission générale de l'organisme est de prévenir la cruauté envers les animaux.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où son engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Les bénévoles consacrent un nombre d'heures important pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services.

Des entreprises qui produisent et vendent de la nourriture pour animaux et divers autres produits approvisionnent gratuitement l'organisme. Le montant d'apports sous forme de fournitures reçus au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 représente une juste valeur de 57 268 \$ (91 492 \$ en 2021).

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)
Notes complémentaires
au 31 décembre 2022**

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits d'opérations

Les produits d'opérations sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les marchandises sont expédiées aux clients ou que les services sont fournis, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'inclure dans la variation nette de la juste valeur les autres produits de placements.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements non affectés.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des dons en actions d'une valeur de 24 186 \$ (110 341 \$ en 2021).

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements et des placements restreints qui sont évalués à la juste valeur. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement de ces éléments relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats dans un poste distinct.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Véhicule détenu aux fins de revente

Le véhicule détenu aux fins de revente est évalué au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Bâtiment	5 %
Mobilier et équipement	20 %
Automobile	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - APPORTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Dons et autres contributions		
Particuliers	3 082 151	3 017 539
Entreprises	180 352	182 955
Autres organismes sans but lucratif	214 565	184 785
	<u>3 477 068</u>	<u>3 385 279</u>
Campagnes de souscription		
Particuliers	931 268	1 042 416
Entreprises	8 545	9 456
Autres organismes sans but lucratif	50	200
	<u>939 863</u>	<u>1 052 072</u>

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients, legs à recevoir et autres créances	(581 942)	102 584
Stocks	24 989	14 423
Frais payés d'avance	(77 317)	(136)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	60 359	207 509
	<u>(573 911)</u>	<u>324 380</u>

5 - COMPTES CLIENTS, LEGS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients	422 504	486 548
Taxes de vente à recevoir	34 834	21 251
Legs à recevoir	632 403	
	<u>1 089 741</u>	<u>507 799</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>			<u>2021</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	1 510 000		1 510 000	1 510 000
Bâtiment (a)	2 124 039	711 809	1 412 230	1 364 845
Mobilier et équipement	1 323 526	1 067 685	255 841	287 812
Automobile	16 741	7 233	9 508	12 883
	<u>4 974 306</u>	<u>1 786 727</u>	<u>3 187 579</u>	<u>3 175 540</u>

- (a) Au cours d'un exercice précédent, des travaux ont été effectués afin d'améliorer la réception et la boutique de l'organisme. La juste valeur de ces travaux s'élève à 42 351 \$, mais l'organisme n'a déboursé que 14 500 \$. L'écart entre la juste valeur des travaux et le montant déboursé par l'organisme, soit 27 851 \$, a été réglé par une entreprise qui vend divers produits pour animaux. La portion non amortie est présentée à titre d'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 12).

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

7 - PLACEMENTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Encaisse	19 059	11 104
Dépôts à terme	500 072	1 000 072
Actions de sociétés ouvertes		
Canadiennes	224 144	215 968
Américaines	47 383	38 074
	<u>790 658</u>	<u>1 265 218</u>

8 - PLACEMENTS RESTREINTS ET APPORTS REPORTÉS LIÉS À DES PLACEMENTS RESTREINTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	937 321	922 435
Variation nette de la juste valeur des placements restreints	(62 052)	14 886
Solde à la fin	<u>875 269</u>	<u>937 321</u>
Encaisse	82 845	254 799
Fonds communs de placement		
Obligations	280 181	165 193
Actions canadiennes	183 270	183 133
Actions américaines	123 658	155 361
Actions étrangères	205 315	178 835
	<u>875 269</u>	<u>937 321</u>

En 1991, l'organisme a reçu un legs qu'il ne pourra pas utiliser avant 99 ans. Tout au long de cette période, ce legs sera investi par un courtier en placements dans des fonds de gestionnaires réputés. L'organisme comptabilise ainsi ces placements restreints à la juste valeur et la contrepartie est comptabilisée comme un apport reporté.

Les produits nets de placements, excluant la variation nette de la juste valeur et déduction faite des frais de gestion et d'impôts générés par ces placements restreints, sont versés chaque trimestre à l'organisme et sont comptabilisés dans les produits d'apports provenant de legs. Au cours de l'exercice, les produits d'apports provenant de legs issus de cette succession ont été de 12 550 \$ (12 233 \$ en 2021).

En 2090, les placements n'auront plus aucune restriction et l'apport reporté sera comptabilisé dans les produits d'apports provenant de legs de cet exercice.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

9 - FACILITÉ DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant maximum autorisé de 250 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 1,75 % (8,2 %; 4,2 % au 31 décembre 2021) et renégociable en juin 2023. Le montant maximum autorisé est toutefois limité à 75 % des comptes clients canadiens admissibles, moins le montant des créances prioritaires à la présente marge, incluant notamment les retenues à la source et les taxes de vente à payer. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'est utilisé.

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	221 278	198 082
Salaires et vacances à payer	564 596	529 097
Charges sociales à payer	118 183	88 063
Autres	14 796	43 252
	<u>918 853</u>	<u>858 494</u>

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 780 000 \$, garanti par une hypothèque de 936 000 \$ sur le bâtiment et par une hypothèque de 936 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme, 4,95 % (4,95 % au 31 décembre 2021), remboursable sur 10 ans par mensualités de 6 500 \$ plus les intérêts, échéant en 2023	71 500	149 500
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 780 000 \$, garanti par une hypothèque de 780 000 \$ sur le bâtiment et par une hypothèque de 780 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme, 4,95 % (4,95 % au 31 décembre 2021), remboursable sur 10 ans par mensualités de 6 500 \$ plus les intérêts, renouvelable en novembre 2023 (a)	91 000	169 000
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 325 000 \$, garanti par une hypothèque de 504 000 \$ sur le bâtiment et par une hypothèque de 504 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme, 4,48 % (4,48 % au 31 décembre 2021), remboursable par mensualités de 3 500 \$ plus les intérêts, échéant en janvier 2023 (a)	3 000	45 000
Coûts de transaction (b)	(7 460)	(12 946)
	<u>158 040</u>	<u>350 554</u>
Tranche échéant à moins de un an	<u>158 040</u>	<u>198 000</u>
	<u>-</u>	<u>152 554</u>

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)
Notes complémentaires
au 31 décembre 2022**

11 - DETTE À LONG TERME (suite)

- (a) En vertu des ententes, l'organisme doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 décembre 2022, les clauses restrictives sont respectées.
- (b) Les frais liés à l'obtention des emprunts à terme sont de l'ordre de 57 292 \$ et sont amortis sur une base linéaire sur la durée des emprunts pour lesquels ils ont été engagés.

Les versements en capital estimatifs au cours du prochain exercice sont de 165 500\$.

12 - APPORT REPORTÉ AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Bâtiment (note 6 (a))	27 851	27 851
Amortissement cumulé	<u>(5 512)</u>	<u>(4 120)</u>
	<u>22 339</u>	<u>23 731</u>

13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme n'a reçu aucun don (20 000 \$ en 2021) de la Fondation SPCA Montréal sur laquelle il exerce une influence notable.

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, legs à recevoir et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)
Notes complémentaires
au 31 décembre 2022**

14 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Les dépôts à terme, les placements et les emprunts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

15 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location échéant en 2028, à verser une somme de 178 813 \$ pour des véhicules, de l'équipement, des services de télécommunication, des services ménagers et de l'entretien. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2023	74 797
2024	34 598
2025	27 176
2026	21 249
2027	18 066

De plus, l'organisme s'est engagé à verser un montant de 59 140 \$ pour l'acquisition d'un véhicule en 2023.